

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25

**N° 7 - Fonds de  
solidarité logement et  
Fonds d'Aide et de  
Prévention pour l'accès  
et le maintien à une  
fourniture d'énergie:  
participation de la  
commune**

Rapporteur :  
Pello Etcheverry, 1er  
adjoint

### **Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

**Absents :** Noémie Troubat

**Date de la convocation :** 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## **N°7 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **Fonds de solidarité logement et Fonds d'Aide et de Prévention pour l'accès et le maintien à une fourniture d'énergie: participation de la commune**

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) a été constitué au niveau départemental depuis 1990 afin de permettre :

- au titre du logement, l'accès ou le maintien dans leur logement aux personnes les plus démunies,
- au titre de l'énergie, l'accès ou le maintien à la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

La commune participe annuellement au financement de ces fonds.

Les participations allouées par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques aux familles en difficulté sont établies selon certains critères :

- l'insuffisance des ressources,
- la situation familiale du ménage aidé.

Le Conseil départemental sollicite la commune sur l'année 2022 pour un montant de 11.466 € au titre du logement (pour mémoire 11.466 € en 2021) et pour un montant de 4.914 € au titre de l'énergie (pour mémoire 4.914 € en 2021).

Les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2022.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'allouer sur l'année 2022 une participation de la commune au Fonds solidarité logement au titre du logement pour un montant de 11.466 €,
- D'allouer sur l'année 2022 une participation de la commune au fonds de solidarité logement au titre de l'énergie pour un montant de 4.914 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 14 septembre 2022,
- Alloue sur l'année 2022 une participation de la commune au Fonds solidarité logement au titre du logement pour un montant de 11.466 €,
- Alloue sur l'année 2022 une participation de la commune au fonds de solidarité logement au titre de l'énergie pour un montant de 4.914 €.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

